

**ARRETE 2023-63 portant composition du jury de MASTER 2 STAAE,
Parcours MP²**

Année universitaire 2023-2024

L'Administrateur Provisoire d' UBFC

- Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) et ses articles L718-8 et L718- 10 ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
- Vu le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté ;
- Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;
- Vu l'arrêté portant nomination de M. Lamine BOUBAKAR dans les fonctions d'administrateur provisoire d'UBFC en date du 30 mai 2023.

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **MASTER 2 STAAE, Parcours MP²** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Président : - Elias Bou-Maroun (Maître de conférences Institut Agro)

Membres :

- Ali Assifaoui (Maître de conférences uB)
- Sébastien Dupont (Maître de conférences Institut Agro)
- Laurent Gal (Maître de conférences Institut Agro)
- Régis Gougeon (Professeur uB)
- Cosette Grandvalet (Maître de conférences Institut Agro)
- Stéphane Guyot (Maître de conférences Institut Agro)
- Thomas Karbowski (Professeur Institut Agro)
- Hélène Licandro (Maître de conférences Institut Agro)
- Camille Loupiac (Professeur Institut Agro Dijon)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet Institut Agro Dijon et sur le site d'UBFC.

Fait à BESANCON, le 27 novembre 2023

Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC



Transmis à la Rectrice, Chancelière des universités le : 06 - 12 - 2023
Mis en ligne le : 18 janvier 2024